

COMMUNIQUÉ / DE PRESSE

Paris, le 26 octobre 2023

Quartiers Métropolitains d'Innovation, 2e édition : Ouverture des candidatures aux communes!

Initié en 2022 sous l'égide de la Métropole du Grand Paris le programme Quartiers Métropolitains d'Innovation se déploie déjà dans quatre communes métropolitaines. Forte du succès de la première édition, la Métropole du Grand Paris ouvre les candidatures à la deuxième édition le lundi 23 octobre 2023.

« Avec le Schéma Métropolitain d'Aménagement du Numérique (SMAN) nous soutenons le développement de solutions innovantes dans les communes, au service de celles et ceux qui habitent et travaillent dans l'aire métropolitaine. Grâce au programme Quartiers Métropolitains d'innovation, nous impulsons une culture de l'innovation et de l'expérimentation qui se traduit par 18 mois de tests grandeur nature. L'adhésion des communes et des start-ups récompense la pertinence d'un programme unique en son genre qui a su faire sa place car il répond à des besoins » souligne Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, Maire de Rueil-Malmaison.

« En créant des synergies entre les communes, les élus et agents ainsi que l'écosystème innovant, le programme Quartiers Métropolitains d'Innovation transforme en profondeur notre Métropole. Il est une occasion unique pour tous d'apprendre, de s'inspirer et de créer au plus près du terrain, en lien avec ceux qui le pratiquent au quotidien » complète Geoffroy BOULARD, Vice-Président de la Métropole du Grand Paris délégué à la Communication, à l'Innovation et au Numérique, Maire du 17e arrondissement de Paris.

Le dispositif a rencontré un engouement sans précédent et permis de souligner l'attractivité de la Métropole du Grand Paris sur le sol français comme à l'international, avec :

- +360 marques d'intérêt pour 170 candidatures déposées par des porteurs de projets innovants (startups, grands groupes, associations...)
- +52% de dossiers par rapport aux appels à candidatures parisiens et près de 21% de candidats internationaux.

Où en sont les expérimentateurs de la première édition du programme ?

Depuis juin 2023, les 4 communes lauréates de la première édition du programme accueillent au total 30 solutions à impact en cours de développement : mobilier urbain modulaire, passerelle piétonne inspirée par le biomimétisme, ferme urbaine à insectes, boucle d'autoconsommation collective en énergie photovoltaïque, système robotique pour optimiser la rénovation énergétique des bâtiments, atelier de réemploi et de réinsertion de baskets...

Quelques exemples:

- Aulnay-sous-Bois, thématique « Espace public » : Purple Alternative Surface Revêtement de sol perméable (dalle) adapté aux usages urbains, qui utilise des déchets plastiques comme matière première.
- Meudon, thématique « Flux, mobilités et logistique » : Pélican Cycles Service de vélos cargos à destination des professionnels, permettant le transport de marchandises lourdes et volumineuses (jusqu'à 500kg et 3m3)
- Noisy-le-Grand, thématique « Economie circulaire » : Vytal Expérimentation d'une solution de réduction des déchets d'emballages liés à la consommation de plats et boissons à emporter et en livraison dans la restauration.
- Sceaux, thématique « adaptation au changement climatique » : Végétalisation 2e vie Solution de végétalisation urbaine qui contribue à la lutte contre les îlots de chaleur avec un mobilier 100% issu de l'économie circulaire, une production solidaire et 100% Grand Paris.



Claire BOUCHER | Attachée de presse

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PRESSE

www.metropolegrandparis.fr \bigcirc (f) \bigcirc \bigcirc \bigcirc (in)

© 07 63 66 47 51



COMMUNIQUÉ / DE PRESSE

Intervenir dans des secteurs à enjeux, répondre aux défis urbains prioritaires

Les solutions, au stade de prototype encore non-commercialisé, se déploient dans des **secteurs à enjeux** : quartiers de gares, de grands ensembles ou d'habitat pavillonnaire, zones d'activités logistiques, zones commerciales, enclaves urbaines... Elles doivent **répondre à des défis urbains prioritaires** rencontrés par les communes métropolitaines : Espaces publics et services urbains / Adaptation au changement climatique / Flux, mobilités et logistique / Animation locale et commerces / Renouvellement urbain et chantiers / Habitat et transformation des usages / Economie circulaire / Sport en ville.

Plusieurs bénéfices pour les communes qui intègrent le programme

- Accueillir sur son territoire des solutions innovantes répondant à des problématiques identifiées et proposant des services concrets novateurs pour les citoyens,
- Un accompagnement gratuit, sur site, par un chef de projet afin de garantir un processus sécurisé et assurant la montée en compétences des agents de la commune en matière d'innovation,
- Intégrer un réseau d'innovation reconnu au niveau national et international lui offrant une visibilité forte et qui contribue à son attractivité.

Calendrier du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation 2

- Du 23 octobre 2023 au 12 janvier 2024 : ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt à destination des communes de la Métropole du Grand Paris opérée par l'agence Paris&Co,
- Février 2024 : annonce des communes lauréates,
- Avril-Mai 2024 : ouverture de l'appel à expérimenter destiné aux porteurs de projets (associations, grand comptes, startups),
- Septembre 2024 : annonce des expérimentateurs de la deuxième promotion et début des collaborations avec les communes,
- 2026 : Evaluation des expérimentations et bilans.

Deux webinaires d'information

Mardi 14 novembre 2023, de 9h à 10h & Jeudi 23 novembre 2023, de 12h30 à 13h30

Inscription obligatoire par mail: inno-num@metropolegrandparis.fr

Règlement et dépôt des candidatures : cliquer ici

 \bigcirc \bigcirc \bigcirc \bigcirc \bigcirc \bigcirc \bigcirc \bigcirc \bigcirc